AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1715
FR0012789667-FS0836

9 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 octobre 2025, la société par actions simplifiée Zydus MedTech (France) SAS (ZAC Les Hautes Pâtures, Parc d'activités des Peupliers, 25, rue des Peupliers, 92000 Nanterre) a déclaré avoir franchi en hausse, individuellement et de concert avec la société Auroralux[1], le 3 octobre 2025, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société AMPLITUDE SURGICAL et détenir 43 466 405 actions AMPLITUDE SURGICAL représentant autant de droits de vote, soit 90,52% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Zydus MedTech (France) SAS	7 233 025	15,06
Auroralux[1]	36 188 024	75,36
Auto détention[3]	45 356	0,09
Total concert	**43 466 405**	**90,52**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AMPLITUDE SURGICAL dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Zydus MedTech (France) SAS[4].

[1] Contrôlée par Zydus MedTech (France) SAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 48 020 841 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Auto détention agrégée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.
[4] Cf. D&I 225C1629 du 25 septembre 2025.